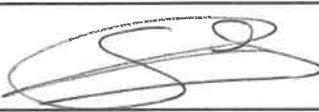
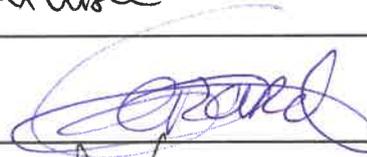
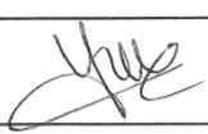


Conseil d'Administration du jeudi 24 novembre 2022

NOM	QUALITE	EMARGEMENT
PROVOT Emmanuel	Principal	
CORNU Noémie	Gestionnaire	
DUBOIS Benjamin	CPE	excuse
D'ARGENTRE Magali	Conseillère Départementale	
DUJARRIER Gérard	Conseiller Départemental	
SOULARD Soizick	Représ municipalité	
ECHARDOUR Muriel	Personnalité qualifiée	excusée
RAILLARD Jean	Personnalité qualifiée	
BARBE Isabelle	Parent d'élève	
BOURGE Amélie	Parent d'élève	
DUJARRIER Sandrine	Parent d'élève	excusée
GERARD Sabrina	Parent d'élève	
LIBERT Sonia	Parent d'élève	
FOULON Emeline		
LOUVARD Natacha	Parent d'élève	
BELLOCHE Yoann	Chef cuisine	
GAULTIER-JOURDAIN Valérie	Infirmière	

Conseil d'Administration du jeudi 24 novembre 2022

HURAUULT Vincent	Professeur	excusé
LE BOURHIS Michel	Professeur	le Bourhis
MARTINEZ Vincent		Martinez
LE DEM Gaël	Professeur	
PERON Sandrine	Professeure	Peron
POULARD Xavier	Professeur	Poulard
LEVIONNOIS Sandrine		Levionnois
TOUPIN Denis	Professeur	
DEJA-CARTIER Inoha	Elève de 4ème	
ROCTON Noa	Elève de 3ème	



Le quorum étant atteint (15/24 membres présents), Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h11.
Le procès-verbal de la séance n° 1 du Conseil d'Administration du jeudi 29 septembre 2022 est approuvé.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme CORNU.

M. le Principal présente le règlement intérieur du conseil d'administration. Ce règlement précise que la commission permanente est supprimée pour cette année. Un groupe de travail en amont du conseil d'administration sur la DGH sera mis en place sous la forme d'un conseil pédagogique. Si des membres du CA, parents ou élèves souhaitent y participer, ils seront les bienvenus.

Délibération : Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.	votants : 15
---	---------------------

1. INSTALLATION DES INSTANCES

Monsieur PROVOT présente les différentes commissions et procède à leur mise en place.

▪ **Conseil de discipline :**

Composition	Principal	M. PROVOT
	Gestionnaire	Mme CORNU
	CPE	M. DUBOIS
	4 enseignants / AED	M. HURULT M. LE BOURHIS Mme POIRIER M. POULARD
	1 ATOSS	Mme GUERIN
	3 parents d'élèves	Mme DUJARRIER Mme GERARD Mme LIBERT
	2 élèves	DEJA-CARTIER Inoha (suppléant MELOT Ethan) ROCTON Noa (suppléant FRESNAIS Denis)

Monsieur le Principal précise que, lors d'un conseil de discipline, certaines personnes peuvent être associées pour voix consultative :

- 1 professeur principal ou membre de l'équipe éducative
- 1 délégué de la classe
- Toute personne permettant de bien analyser la situation

Délibération : Le conseil d'administration valide la composition du conseil de discipline à l'unanimité.	votants : 15
--	---------------------

▪ **C.H.S. :**

Composition	Principal	M. PROVOT
	Gestionnaire	Mme CORNU
	CPE	M. DUBOIS
	Agent prévention	M. DUVAL
	1 représentant comm.	Mme SOULARD
	2 enseignants / AED	M. BESNARD Mme PERON M. BELLOCHE
	1 ATOSS	Mme BARBE
	2 parents d'élèves	Mme BOURGE
	2 élèves	FRESNAIS Denis MELOT Ethan

Mme BARBE arrive à 18h20.

- **C.E.S.C. :**

	Composition	Principal	M. PROVOT
		Gestionnaire	Mme CORNU
		CPE	M. DUBOIS
		Enseignants	M. BESNARD
			Mme PERON
		Infirmière	Mme GAULTIER-JOURDAIN
		Assistante sociale	Mme SALIN
		1 parent d'élèves	Mme BARBE
			Mme BOURGE
		2 élèves	DEJA-CARTIER Inoha
			ROCTON Noa
		1 représ. commune	M. SOULARD
		1 représ. collectivité	Mme D'ARGENTRE

- **Commission éducative :**

	Composition	Principal	M. PROVOT
		CPE	M. DUBOIS
		Enseignants	M. FLOCARD
			Mme LEVIONNOIS
			Mme POIRIER
			PP de la classe
		1 parent d'élève	Mme GERARD

- **Conseil de Vie Collégienne :**

	Composition	Principal	M. PROVOT
		CPE	M. DUBOIS
		Enseignants	Mme LEVIONNOIS
		1 parent d'élève	Mme LIBERT

- **Conseil pédagogique**

	Composition	Principal	M. PROVOT
		CPE	M. DUBOIS
		Enseignants	

2. GESTION FINANCIERE

2.1. CONTRATS ET CONVENTIONS

- Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil de bien vouloir donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, et dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées par le Code de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée.

Délibération : **votants : 16**
 Le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés décrits ci-dessus **à l'unanimité.**

- Convention avec le Kiosque pour le dispositif *Aux arts, collégiens.*

Délibération : **votants : 16**
 Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le Kiosque pour le dispositif « Aux arts, collégiens » **à l'unanimité.**

- Convention avec Mayenne culture pour le dispositif *Danse au collège*.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec Mayenne culture pour le dispositif « Danse au collège » **à l'unanimité**.

- Convention avec Mayenne communauté pour le prêt de minibus.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec Mayenne communauté pour le prêt de minibus **à l'unanimité**.

2.2. PROJET DE BUDGET 2023

Mme la gestionnaire présente les clés de répartition entre les dépenses du SRH et du service général.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise Monsieur le Principal à appliquer les ratios ci-joints **à l'unanimité**.

Madame la Gestionnaire présente, dans un diaporama, les principes généraux du budget d'un EPLE et le projet de budget pour 2023 selon les différents services.

La dotation de fonctionnement de la collectivité territoriale pour l'année 2023 s'élève à 54 331,23 €. Ce montant est supérieur aux années antérieures suite aux nouvelles modalités de calcul de la dotation par le Conseil département qui prend davantage en compte le patrimoine de l'établissement (ses dépenses de fonctionnement) et moins le nombre d'élèves. Le collège bénéficiera également de deux dotations exceptionnelles pour faire face à l'inflation. Le montant de la première étant connu, elle sera inscrite au budget mais pas la seconde.

Ces nouvelles recettes permettront de répondre à la hausse des besoins de crédits tant au niveau des dépenses de fonctionnement (inflation) qu'au niveau de la pédagogie (5 voyages en 2023).

Toutefois les retombées prévues des prélèvements sur fonds de roulement n'étant pas encore effectives, une partie du budget viabilisation ne sera pas allouée au service ALO et restera dans les réserves de l'établissement jusqu'au compte financier 2022. Les crédits seront ensuite invoqués par DBM.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration adopte le projet de budget 2023 **à l'unanimité**.

2.3. VOYAGES SCOLAIRES

Mme CORNU présente les voyages scolaires prévus pour 2023.

- Séjour d'intégration pour les élèves de 6^{ème} en septembre 2023.
La participation financière des familles s'élève à 180 €.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser, à réserver auprès des organismes de transport et d'hébergement le séjour d'intégration des 6^{ème} en septembre 2023, et à accepter tout don pour le montage financier du séjour **à l'unanimité**.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration approuve la participation financière des familles de 180 € pour le séjour d'intégration des 6^{ème} **à l'unanimité**.

- Séjour à Paris pour les élèves de 4^{ème} en mars 2023.
La participation financière des familles s'élève à 75 €.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser, à réserver auprès des organismes de transport et d'hébergement le séjour à Paris des 4^{ème} en mars 2023, et à accepter tout don pour le montage financier du séjour **à l'unanimité.**

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration approuve la participation financière des familles de 75 € pour le séjour à Paris des 4^{ème} **à l'unanimité.**

- Séjour voile pour les élèves de 3^{ème} germanistes au printemps 2023.
La participation financière des familles s'élève à 200 €.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à accepter tout don pour le montage financier du séjour voile **à l'unanimité.**

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration approuve la participation financière des familles de 200 € pour le séjour voile des 3^{ème} germanistes **à l'unanimité.**

- Echange en 2023 avec un établissement barcelonais pour les élèves de 3^{ème} option espagnol.
La participation financière des familles s'élève à 200 €.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser, à réserver auprès des organismes de transport le séjour à Barcelone des 3^{ème} au printemps 2023, et à accepter tout don pour le montage financier du séjour **à l'unanimité.**

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration approuve la participation financière des familles de 200 € pour le séjour à Barcelone des 3^{ème} option espagnol **à l'unanimité.**

- Echange avec un établissement suédois pour les élèves de 5^{ème} option LCE.
La participation financière des familles s'élève à 220 €.

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser, à réserver auprès des organismes de transport et d'hébergement le séjour en Suède des 5^{ème} et à accepter tout don pour le montage financier du séjour **à l'unanimité.**

Délibération :

votants : 16

Le Conseil d'administration approuve la participation financière des familles de 220 € pour le voyage en Suède des 5^{ème} option LCE **à l'unanimité.**

3. QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

Les parents d'élève s'inquiètent de la quantité servie dans les assiettes au self. Certains parents estiment que les quantités sont insuffisantes pour l'appétit des élèves. Mme la gestionnaire rappelle que le collège respecte les

Séance n° 2 du 24 novembre 2022

préconisations définies par le GEMRCM et que les élèves ont la possibilité de demander plus lors de leur passage. Toutefois, pour lutter contre le gaspillage alimentaire et répondre aux besoins des élèves, le collège propose depuis quelques jours du rab à tous les services.

Les parents souhaitent un retour sur la fête du collège : M. le Principal dresse un bilan positif de la journée et les parents d'élèves témoignent de leur contentement face à l'implication des professeurs.

Les membres du CA expriment leur inquiétude concernant le poste de technologie qui n'est toujours pas pourvu. Certains déplorent une situation qui manque de clarté : une obligation de dispenser cette discipline alors que le poste reste vacant depuis plusieurs années. Monsieur le Principal souligne que des aménagements seront proposés aux élèves de troisième pour limiter les difficultés qui pourraient être rencontrées lors du DNB. Les parents comme les enseignants expriment leur désarroi face à cette situation. Ils envisagent des recours car ils estiment que le principe d'égalité des chances n'est pas respecté.

Monsieur le Principal précise que dans le cadre du dispositif « l'école, faisons-la ensemble », un sondage sur Elyco sera diffusé prochainement. Il ajoute qu'après analyse des réponses, des groupes de travail seront instaurés.

Monsieur le Principal clôt la séance à 19h35.

Le Principal,

E. PROVOT



La Secrétaire,

N. CORNU



Dépenses de fonctionnement	Clé de répartition
VIABILISATION RESTAURANT SCOLAIRE	
Eau (confection des repas, boisson, sanitaire et nettoyage des surfaces)	48% Ratio de la conso journalière des personnes + ratio m2
Gaz	100%
Electricite (consommation des appareils et chauffage)	19%
ORDURES MENAGERES	
Redevance ordures ménagères	65% Ratio défini par l'AJI
COMMUNICATION	
Téléphone	14% Ratio au nombre de lignes utilisées
Timbres	Réal recommandés
Contrats	
Dératisation	Réal
Produits d'entretien	
Produits d'entretien propre à la restauration	Réal
Produits d'entretien hors restauration (EM, PH, savon, désinfectant wc ...)	69% Ratio de restau/temps de récré
Copieurs (au vue des relevés compteurs)	
Maintenance du copieur administratif	2% Estimation des conso
Facture de location du copieur administratif	14% du copieur adm Ratio au nombre d'utilisateurs
Autres	